



## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE

### GARD

Du 23 juillet 2013

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

Tél:04.66.04.50.34

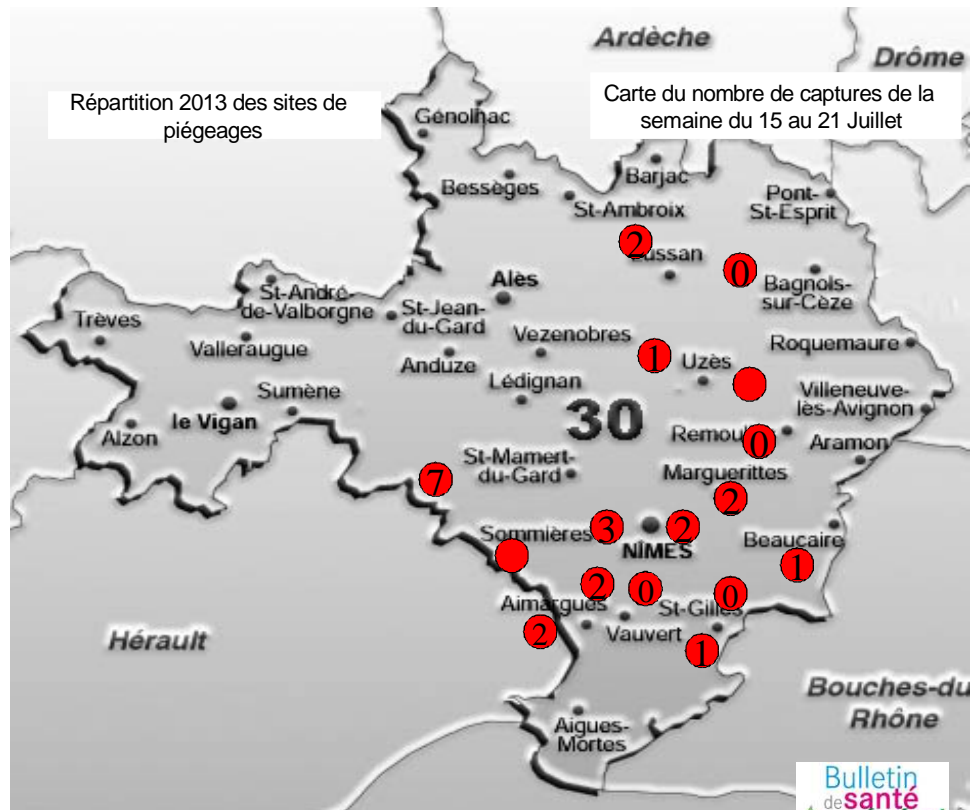
Le vol annoncé fin juillet semble se préciser.

En effet, le nombre de captures se maintient sur la plupart des sites.

Cette observation se fait sur toutes les zones de piégeage quelque soit l'altitude. A l'observation des olives en général, aucune piqûre de ponte n'est constaté.

En oléiculture biologique, le positionnement de barrières minérales est envisageable.

D'autre part, suivant les secteurs certains vergers semblent avoir été touchés par la grêle. Ceci étant les conditions actuelles sont bénéfiques à la cicatrisation des rameaux éventuellement touchés. Pour connaître la conduite à tenir consultez le bulletin Infolive.



Carte réalisée dans le cadre de :



Pour toute information complémentaire, merci de vous reporter au bulletin Infolive, via le lien suivant :

<http://www.afidol.info/infolive2013>

Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire. Il est réalisé avec le soutien du :

